



Pause de repas reduites ...recours

Par **allobla**, le **20/03/2012** à **21:17**

Bonjour,

employée dans une creche municipale en cdi (fonctionnaire territorial) on nous annonce que notre temps de repas passe de 30MN a 20 MN pour un horaire de 7H30 travaillé ...ne benficie t on pas de l avantage acquis depuis 6ans maintenant ?? et aussi pour les horaires coupés 1H repas on avait ds l apres midi une pause de 10MN pour un café une cigarette bref ca saute aussi ...quels recours avons nous ?l employeur peut il l exiger ?

CORDIALEMENT

MM REVOL